



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE ECHOGRAPHIE GYNECOLOGIQUE ET OBSTETRICALE

Il est créé par décision des conseils des UFR et des conseils d'Administration des Universités concernées, un Diplôme Interuniversitaire d'Echographie Gynécologique et Obstétricale dans les Universités qui suivent :

- Lille pour la région Nord,
- Paris (Parcours Necker et Parcours Port-Royal, Sorbonne, Paris Saclay) pour la région Ile de France,
- Strasbourg pour la région Est,
- Clermont-Auvergne et Lyon pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Aix-Marseille pour la région Sud-Est,
- Toulouse III et Bordeaux pour la région Sud-Ouest,
- Nantes et Tours pour la Région Ouest.
- La Réunion,
- Tours et l'école de sages-femmes de Tahiti.

### 1 - Objectifs de la formation

L'objectif du DIU est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie et obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Le DIU d'échographie gynécologique et obstétricale comporte 3 modules : bases physiques, obstétricale, gynécologique et un enseignement pratique.

Le but du DIU d'Echographie Gynécologique et Obstétricale est d'améliorer la qualité des échographies obstétricales, en particulier dans le cadre du diagnostic prénatal, et de rechercher une meilleure qualité de formation théorique et pratique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme de l'enseignement et le contrôle des connaissances.

## 2 - Responsables

### **Responsables Administratifs :**

#### **Professeur Loïc SENTILHES**

Chef de Service Gynécologie Obstétrique  
Centre Aliénor d'Aquitaine  
Groupe Hospitalier Pellegrin  
33076 BORDEAUX Cedex  
Postes 71612/21612  
[loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr](mailto:loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr)

### **Coreponsable :**

#### **Docteur Lydie CHERIER**

Praticien Hospitalier en Imagerie de la femme  
Centre Aliénor d'Aquitaine  
Groupe Hospitalier Pellegrin  
33000 BORDEAUX  
[lydie.cherier@chu-bordeaux.fr](mailto:lydie.cherier@chu-bordeaux.fr)

### **Responsable pédagogique :**

#### **Docteur Frédéric COATLEVEN**

Praticien Hospitalier en gynécologie obstétrique  
Service du Professeur SENTILHES  
Centre Aliénor d'Aquitaine  
Groupe Hospitalier Pellegrin  
33000 BORDEAUX  
Postes 71612/21612  
[frederic.coatleven@chu-bordeaux.fr](mailto:frederic.coatleven@chu-bordeaux.fr)

Pour toutes demandes d'informations pédagogiques : [sec-imageriefemme@chu-bordeaux.fr](mailto:sec-imageriefemme@chu-bordeaux.fr)

## 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à 25.

*Le nombre d'inscrits est fixé par le Conseil Pédagogique National en fonction des possibilités des stages retenus pour chaque Faculté.*

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure une année universitaire et se déroule tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Ils sont organisés, au niveau de chaque Université, Inter-Région ou groupement d'Inter-Régions.

La durée de l'enseignement théorique est d'environ **100 h**.

#### **L'enseignement théorique comprend :**

- Un module de bases physiques et techniques, incluant les différentes techniques Doppler (environ 10 heures),
- Un module d'obstétrique (environ 45 heures)
- Un module de gynécologie (environ 25 heures)
- Des travaux dirigés (environ 20 heures).

Les modalités locales, inter-régionales ou par groupement d'inter-régions de chaque module sont précisées par le Conseil Pédagogique National et diffusées en début d'année universitaire de façon à permettre à l'étudiant de s'inscrire dans l'Université de son choix.

Le programme de l'enseignement théorique est approuvé chaque année par le Conseil Pédagogique du DIU.

- **3-4 Stages\* :**

Il est dispensé sous forme de stages dans des services reconnus validant par le Conseil National au niveau de chaque Université signataire. La durée de l'enseignement pratique est au minimum de **40 h**.

Le consentement écrit des patientes est toujours demandé sous contrôle d'un senior lors du stage pratique des gestes cliniques de l'étudiant.

Le responsable du stage atteste de la présence de l'étudiant et du nombre d'heures effectuées.

*\*Les stages donnent lieu à convention.*

#### **4 - Conditions d'inscriptions**

##### **Sont autorisés à s'inscrire au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale :**

- Les étudiants en cours de cursus du D.E.S. au-delà de la 2ème année de formation de Gynécologie-Obstétrique, de gynécologie médicale, du D.E.S. de radiodiagnostic et d'Imagerie médicale ;
- Les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologues diplômés ;
- Les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice (notamment les gynécologues médicaux et les médecins généralistes), après accord du responsable local (sur justification par le demandeur d'un projet de travail cohérent). Il faut cependant leur préciser que, selon l'arrêté de 2018, le DIU d'écho gynécologique et obstétricale ne leur permet pas de pratiquer l'échographie obstétricale valorisée en tant qu'acte. On peut donc aussi les orienter vers un DU d'écho générale avec module de gynéco-obstétrique ;
- Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local ;
- Les sages-femmes titulaires du diplôme d'état ayant un minimum de 2 années d'exercice professionnel.

De façon exceptionnelle, après accord du Conseil Pédagogique National sur proposition du responsable local, les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologues diplômés, les sages-femmes ayant obtenu un DU ou une autre attestation d'échographie obstétricale, les médecins et les sages-femmes étrangers justifiant du même niveau d'études, ont l'opportunité, de valider leurs acquis si elles remplissent les conditions suivantes :

1. Inscription à la faculté de son choix avec CV du candidat
2. Règlement auprès de la faculté des Frais administratifs
3. Pas d'obligation d'assister aux cours
4. Pas d'examen écrit
5. Validation de l'épreuve sur simulateur
6. Présence à l'épreuve pratique avec le résultat de "l'analyse des pratiques professionnelles sur la mesure de la clarté nucale et de la longueur crânio caudale lors de l'échographie du premier trimestre"
7. Examen pratique équivalent aux autres étudiants, soit manipulation sur patiente et à l'avenir manipulation sur simulateur.

Dans tous les cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du coordonnateur local de chacune des Universités sus-citées.

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

## 5 - Coût de la formation

**En formation initiale : 400€ /an**

**En formation continue : 1000€ /an**

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé **1 session d'examen par an**.

*Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis. Elle a lieu sur chaque site organisateur du DIU.*

- **6-2 : Nature des épreuves :**

**Epreuve écrite** : l'examen comprend une épreuve écrite (Questionnaire à Choix Multiples), anonyme, d'une durée de 2 h sur la plateforme SIDES NG.

*La correction est assurée par le jury National.*

*La validation de l'épreuve théorique (obtention de la moyenne, soit une note  $\geq$  à 10) permet d'être admissible au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale. Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours et l'année universitaire suivante, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves pratique et orale.*

*Une note d'épreuve théorique inférieure à la moyenne est éliminatoire.*

**Une épreuve sur simulateur** est exigée pour la validation du DIU. Les épreuves sur simulateur auront été réalisées avant l'épreuve pratique afin de pouvoir discuter des résultats.

**Epreuve pratique** : une épreuve pratique sur patient termine le contrôle des connaissances. Son coefficient est égal à celui de l'épreuve écrite et à celui de l'épreuve sur simulateur. **Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.**

Chaque étudiant doit s'inscrire et valider le programme d'analyse initiale des pratiques en échographie du premier trimestre dans le cadre du dépistage de la trisomie 21. Cette démarche est indispensable à l'obtention du diplôme inter universitaire.

L'appréciation des résultats de l'épreuve sur simulateur et le contrôle pratique sont assurés par un Jury Inter-Régional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit.

- **6-3 : Validation :**

La réussite à l'examen est prononcée par obtention de la moyenne à l'épreuve théorique et à l'épreuve pratique, ainsi que la validation de la simulation et du programme d'analyse initiale des pratiques de l'échographie dans le dépistage de la trisomie 21.

L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter-Universitaire est prononcée par le Conseil Pédagogique National au vu de de l'ensemble des résultats du candidat.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

La réussite ou l'échec est complet : il ne peut être décerné d'admission partielle, théorique ou pratique. Toutefois le bénéfice de la réussite à l'examen théorique peut être gardé pour une année universitaire, lorsque les candidats ne peuvent pas se présenter aux épreuves pratiques, ou lorsque les candidats échouent à l'épreuve pratique, à l'épreuve sur simulateur, ou au programme d'analyse initiale des pratiques de l'échographie dans le dépistage de la trisomie 21

## 7 – Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création :**

Conseil UFR 1 du 21/04/1997  
C.A. du 16/06/1997

**Modification :**

**Modifications :** Conseil UFR 1 du 22/10/1997  
C.A. du 21/11/1997  
Conseil UFR 1 du 07/09/98  
C.A. du 24/09/1998  
CA du 17/05/2002  
Conseil UFR 1 du 22/05/2002  
Conseil UFR 1 du 18/04/2005  
Conseil UFR 3 du 15/06/2005  
C.A. du 07/07/2005  
Conseil UFR 3 du 20/06/2007  
C.A. du 11/07/2007  
Conseil UFR 3 du 02/07/2008  
C.A. du 25/09/2008  
Conseil UFR 3 du 15/04/2009  
C.E.V.U. du 26/05/2009  
Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2010  
C.E.V.U. du 26/05/2010

**Mise à jour :** le 23/03/2011

**Mise à jour :** le 22/03/2013

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 04/06/2014  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014  
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/04/2015  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/06/2015  
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/10/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/10/2016

**Augmentation du coût de la formation et modifications :**

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/06/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 14/11/2022  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/11/2022  
**(Version 14)**

**Modifications (responsable) :**

Conseil UFR Sciences Médicales du 06/05/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
**(Version 15)**

**Mise à jour (volume horaire)** le 20/10/2025  
**(Version 15-1)**

**Modifications :**

Conseil UFR Sciences Médicales du 15/12/2025  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/03/2026  
**(Version 16)**

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE  
ECHOGRAPHIE EN GYNECOLOGIE  
ET EN OBSTETRIQUE

**"Programme commun"**

**Bases fondamentales**

Production et propagation des ultrasons  
Sondes et Faisceaux  
Principe Doppler  
Atténuation et caractérisation tissulaire  
Formation du signal échographique  
Perspectives : Echo 3D, produits de contraste  
Contrôle de qualité en échographie  
Vélocimétrie sanguine fœtale et maternelle  
Effets biologiques des ultrasons  
Échographie et Santé Publique`  
Génétique et Santé Publique  
Échographie interventionnelle

**Obstétrique**

Premier trimestre de la grossesse  
Développement embryo-fœtal  
Biométrie de datation  
Biométrie de trophicité  
C.A.T. devant un R.C.I.U.  
Annexes fœtales et leurs pathologies  
Anasarques Fœto-placentaires  
Pathologie du système nerveux central  
Corps calleux et pathologie de la ligne médiane  
Indications et apport de la RMN fœtale  
Rachis fœtal normal et pathologique  
Face fœtale normale et pathologique  
Examen des extrémités  
Anomalies du squelette  
L'orifice interne et le segment inférieur  
Signes d'appel des anomalies chromosomiques  
Le cœur fœtal normal et pathologique et les troubles du rythme  
Examen fonctionnel du fœtus  
Les syndromes poly malformatifs  
Les grossesses multiples normales et pathologiques  
Malformations digestives et des parois  
Uropathies, néphropathies et fonction rénale fœtale  
Prise en charge du fœtus malformé  
Séméiologie des fœtopathies infectieuses  
Pathologie pulmonaire et thoracique fœtale  
Tumeurs fœtales  
Problèmes médico-légaux  
Annonce du Handicap et accompagnement de l'IMG  
Problèmes éthiques soulevés par la médecine fœtale

## Gynécologie

Le pelvis normal et ses variations physiologiques

Vessie et urètre

Échographie générale de l'abdomen

Foie

Reins

Apports respectifs du scanner et de la RMN

chographie et Doppler en stérilité

Endosonographie vaginale en gynécologie

Échographie de la ménopause

Pathologie gynécologique infectieuse

Échographie en Gynécologie

- pathologie ovarienne

- pathologie utérine

## Travaux dirigés

## Annexe

### ORGANISATION INTER-UNIVERSITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

#### Organisation inter-universitaire :

**L'organisation générale** du Diplôme Interuniversitaire est placée sous la responsabilité d'un Conseil Pédagogique National.

#### Sa composition est la suivante :

- deux représentants dont au moins un PU-PH de chacune des 7 inter-régions précédemment définies, participant à cet enseignement,
- un PU-PH de radiologie.

**Le mandat** des différents membres du Conseil Pédagogique est de cinq ans.

#### **Fonctionnement et missions du Conseil Pédagogique National :**

Le Conseil Pédagogique se réunit au moins une fois par an.

Il élit son Président chaque année et détermine l'Université pilote qui est habituellement l'Université de rattachement du Président.

#### En outre, ce Conseil a pour mission :

- d'actualiser le programme pédagogique commun ;
- de définir annuellement les sites, dates et durées des différents séminaires d'enseignement théorique et pratique et de leur organisation ;
- d'habiliter annuellement les terrains de stages ou laboratoires d'accueil pour les stagiaires ;
- de mettre en place et de gérer une banque de questions d'examen, puis de procéder au tirage au sort des questions posées aux différents examens théoriques ;
- de s'assurer des différents éléments du déroulement du Diplôme au niveau des Inter-régions, conformément au projet général d'enseignement ;
- de faciliter de façon générale la gestion du DIU entre les diverses UFR et d'examiner les candidatures d'autres UFR qui désireraient ultérieurement participer à l'enseignement du DIU.